

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>  
Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

**Commission Administrative Paritaire  
Locale n° 3 (catégorie C) du 21/01/2016**

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. MORICEAU  
M. PAILLET  
Mme. GLISE  
Mme COURRENT  
M. GARBUNOW

Secrétaire : Mme JBIRANE

PARITE SYNDICALE :

M. VIDALAIN (FO-DGFIP)  
M. MOISSINAC (FO-DGFIP - Expert)  
M. BATAILLE (CGT Finances Publiques)  
M. MAYNARD (CGT Finances Publiques)  
Mme FRIAA (CGT Finances Publiques - Expert)  
M. GRIFFAULT (Solidaires Finances Publiques)  
Mlle. MARTY (Solidaires Finances Publiques)  
M. REZZIOUI (Solidaires Finances Publiques)

**1/ Approbation du Procès verbal du 3/12/15 :**

Le procès verbal du 3/12/2015 est approuvé.

**2/ Mouvement local des agents administratifs – 1<sup>er</sup> mars 2016 :**

Mme GLISE rappelle les affectations nationales au 1/03/2016 :

M. Eric CONTASSOT (RAN de Mauriac mais en détachement sur la Trésorerie d'Aurillac Banlieue) est affecté sur la RAN d'Aurillac – Gestion des comptes publics.

M. Sarah TINCQ (RAN de Saint-Flour) est affectée sur la RAN d'Aurillac – Fiscalité.

Mme Françoise REYT (RAN de Saint-Flour) est affectée sur la RAN de Mauriac – Gestion des comptes publics.

Au niveau local, la Direction décide des affectations suivantes :

- Eric CONTASSOT est affecté à la Trésorerie d'Aurillac Banlieue, ce qui régularise sa situation.
- Sarah TINCQ est affectée au SPF
- L'affectation de Françoise REYT est différée.

Vote : FO et Solidaires s'abstiennent, la CGT vote contre.

Dans la mesure où la Direction impose un vote global, que 2 collègues obtiennent leur 1<sup>er</sup> choix mais qu'une de nos collègues n'obtient pas de mutation, nous nous sommes abstenus.

Pour information, les collègues en situation ALD ou en détachement restent sur leur poste actuel, à savoir Véronique Chavanon à la Trésorerie de Riom-ès-Montagnes, Denis Colomb à la Trésorerie d'Aurillac, Philippe Paderq au SIE d'Aurillac, Sébastien Sarghat à la Trésorerie de Riom-ès-Montagnes et Marie-Laure Signori à la Trésorerie de Laroquebrou.

**3/ Questions diverses :**

Nous rappelons que les collègues de l'EDR vont perdre un acquis suite à la dernière note de service départementale relative à l'EDR, le temps de trajet aller n'étant décompté qu'au-delà d'1 heure. Nous soulignons qu'en Haute-Loire, département à la situation géographique proche, le temps de trajet est décompté dès qu'on dépasse ½ heure de trajet aller.

Nous revendiquons le maintien des acquis pour les collègues de l'EDR.

M. MORICEAU indique qu'une réunion de l'EDR sera organisée à ce sujet mardi prochain.